



Combien je dois payer dans ce cas.

Par **tammam78**, le **11/10/2009** à **18:16**

Bonjour,
je suis un locataire, je vais quitter le studio que j'occupe avant le 15 du mois.
dois-je payer la somme de louer complète ou juste pour demi moi.
note: j'ai respecté le délai de 1 mois de préavis.

Par **aie mac**, le **11/10/2009** à **19:10**

bonjour
vous n'êtes tenu que du temps d'occupation, pourvu qu'il ne soit pas inférieur à la fin du préavis; si le préavis tombe le 15, vous n'avez à payer que jusqu'au 15. mais si vous partez le 10, vous payerez quand même jusqu'au 15.
dans le dernier cas, rendez les clés et faites un état des lieux à cette date pour ne plus endosser la responsabilité de la garde de ce logement.

Par **tammam78**, le **11/10/2009** à **20:02**

bonjour
je vous remercie pour votre attention
en fait, j'ai envoyé la lettre du préavis le 30/ sep/2009
je vais partir avant 15/10/, donc, je dois payer pour le mois d'octobre.ou juste pour le 15/10;
merci d'avances

Par **aie mac**, le **11/10/2009** à **21:00**

relisez ma réponse... ;-)

vosre préavis finit le 30 octobre; vous devez payer jusqu'au 30 octobre.

vous êtes bien sûr libre de partir avant.

mais faites alors l'état des lieux et rendez les clefs.

Par **tammam78**, le **11/10/2009** à **21:55**

bonjour

ahhhh

bien reçu

je vous remercie pour vos réponses